



Commande cuisine

Par lucky

Bonjour,
Je suis allé chez Mobalpa faire un devis cuisine pour mon futur appartement que je vais acheter neuf.

Le vendeur m'a sorti un projet à 8000?.

Il m'a proposé de me faire sur ce tarif une tva à 10% sachant lui même que j'étais dans du neuf et non pas en rénovation ce qui implique de ma part au moment de la facturation faire une attestation papier de tva éligible 10%.

Il m'a fait signer le contrat et versé un acompte.

Les acomptes sont demandés de telle sorte:

10% pour la réservation
1500? pour la commande
Et le solde à la livraison.

Actuellement je n'ai versé que la réservation.

Ma question est de savoir si je peux me rétracter de l'achat quitte à perdre mes 10%?

Puis je rendre caduc le devis sachant que le vendeur à préciser une tva a 10% et que elle n'est pas valable des lors il sera facturé une tva à 20% et donc le tarif ne sera plus le même.